



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1002
26 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'OPÉRATION DES NATIONS UNIES AU MOZAMBIQUE

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis comme suite à la résolution 916 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 5 mai 1994, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) pour une période allant jusqu'au 15 novembre 1994, étant entendu qu'il procéderait à un examen de l'état d'exécution du mandat de l'ONUMOZ le 15 juillet au plus tard, puis une autre fois avant le 5 septembre 1994, sur la base de nouveaux rapports du Secrétaire général. Le présent rapport, qui complète celui que j'ai soumis au Conseil le 7 juillet 1994 (S/1994/803), décrit la situation au 25 août 1994.

2. Le présent rapport met l'accent aussi sur les problèmes soulevés au cours de la visite effectuée au Mozambique par la mission créée par le Conseil de sécurité, du 7 au 12 août 1994. À mon avis, cette visite a été extrêmement positive pour le processus de paix et je partage sans réserve nombre d'autres observations et recommandations formulées dans le compte rendu de la mission, présenté au Conseil le 18 août 1994.

II. ASPECTS POLITIQUES ET MILITAIRES

A. Observations générales

3. Depuis mon dernier rapport au Conseil, en date du 7 juillet 1994 (S/1994/803), des progrès substantiels ont été accomplis dans le processus de paix au Mozambique. Plusieurs des difficultés mentionnées dans mes rapports antérieurs ont été surmontées. Le regroupement des troupes du Gouvernement et de la Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO) a pris fin, la démobilisation est presque terminée. Différentes décisions ont été prises au sujet de la constitution de la nouvelle armée. Plus des trois quarts des personnes qui pourraient être habilitées à voter ont été inscrites sur les listes électorales. S'il reste encore bien des tâches ardues à accomplir, je pense que, pour l'essentiel, les conditions politiques sont réunies pour que les élections se tiennent les 27 et 28 octobre 1994, comme prévu.

4. En revanche, la situation en matière de sécurité dans le pays, qui s'est détériorée ces derniers mois, est de plus en plus préoccupante. D'une part, les bagarres entre soldats, aussi bien aux points de regroupement que dans les installations abritant des soldats non regroupés, sont fréquentes et violentes.

Les soldats dressent des barrages routiers, prennent des otages et exigent la démobilisation immédiate en même temps que des fournitures diverses. J'espère que l'achèvement imminent du processus de démobilisation éliminera beaucoup de ces problèmes. D'autre part, l'activité criminelle et le banditisme se sont intensifiés et font naître de vives inquiétudes quant à la sécurité avant, pendant et immédiatement après les élections.

B. Cessez-le-feu

5. Au cours de la période considérée, la Commission de cessez-le-feu n'a reçu que trois plaintes concernant des violations du cessez-le-feu, deux du Gouvernement et une de la RENAMO, ce qui porte à 95 le nombre total de plaintes depuis la signature de l'Accord général de paix. Une enquête a été menée dans chaque cas et les résultats ont été approuvés par les deux parties. En règle générale, le cessez-le-feu est remarquablement bien respecté et les activités militaires ne représentent pas une menace grave, ni pour le cessez-le-feu ni pour la tenue des élections à la date prévue.

C. Regroupement et démobilisation des soldats

6. Le regroupement des soldats a pris fin et la démobilisation devrait être terminée sous peu. Au total, 43 297 soldats du Gouvernement sont passés par les 29 zones de regroupement du Gouvernement, et 17 466 soldats de la RENAMO sont passés par les 20 zones de regroupement de la RENAMO. Ce fut une entreprise extrêmement difficile, parfois dangereuse. De plus, tous les soldats non regroupés ont été enregistrés, 20 919 pour le Gouvernement et 4 995 pour la RENAMO. La fermeture des zones de regroupement a commencé le 18 juin 1994 et, au 22 août, 12 des 49 camps ont été démantelés.

7. Au 22 août 1994, soit une semaine après la date limite du 15 août 1994, la démobilisation était essentiellement terminée. Pour les soldats, en nombre limité, qui se trouvent encore dans les zones de regroupement ou dans les autres installations militaires, tous les papiers ont été remplis; le plus souvent, c'est à cause de circonstances particulières ou d'inscriptions de dernière minute, que leurs cas ne sont pas encore réglés; certains soldats étaient malades ou absents au moment de la démobilisation, d'autres sont en train d'être transférés à la nouvelle armée. Le retard dans la démobilisation est principalement dû au grand nombre de soldats à démobiliser, le Gouvernement et la RENAMO ayant décidé dans le cadre de la Commission de supervision et de contrôle (CSC) le 25 juillet 1994, que tous les soldats qui le souhaitaient seraient démobilisés. Au 22 août, 67 155 soldats au total (50 596 soldats du Gouvernement et 16 559 soldats de la RENAMO) ont été démobilisés et le processus était en cours pour 9 226 autres (5 724 soldats du Gouvernement et 3 502 soldats de la RENAMO). En attendant, la Commission du cessez-le-feu a approuvé un plan de vérification complémentaire du processus de regroupement et de démobilisation, qui doit commencer le 30 août dans l'ensemble du pays.

8. Au 22 août 1994, lorsque la démobilisation était terminée, 105 009 armes au total (87 767 appartenant au Gouvernement et 17 242 appartenant à la RENAMO) avaient été récupérées, tant dans les zones de regroupement que dans les installations abritant des soldats non regroupés. À la même date on avait

recupéré auprès des forces paramilitaires 41 471 armes, sur un total prévu de 49 806 armes. Alors que l'on démobilise bien plus de soldats initialement prévu, la quantité d'armes récupérées par l'ONUMOZ est inférieure à ce que l'on prévoyait. Des caches d'armes, parfois abondamment fournies, ont été découvertes. Contrairement aux règles approuvées par la Commission du cessez-le-feu, l'ONU s'est vu refuser à plusieurs occasions l'autorisation de récupérer et démanteler les armes dans les installations abritant des soldats non regroupés. Outre que le processus de désarmement a été ralenti, ce fut la cause de plusieurs incidents qui auraient pu être graves.

D. Constitution des forces de défense mozambicaines

9. Dans sa résolution 916 (1994), le Conseil de sécurité a demandé aux parties de faire en sorte que le plus grand nombre possible de soldats soient formés au bénéfice des nouvelles forces de défense mozambicaines (FADM) avant la tenue des élections. Il a aussi demandé au Gouvernement mozambicain d'assurer le soutien logistique et technique nécessaire pour la constitution des nouvelles FADM, y compris le versement régulier des soldes, et de commencer à faire passer sous le commandement des forces les installations centrales de défense. Le Conseil se souviendra qu'en vertu de l'Accord général de paix (S/24635 et Corr.1, annexe) les nouvelles forces de défense mozambicaines devaient être une armée de volontaires comptant 30 000 soldats, dont 15 000 sortant de l'armée gouvernementale et 15 000 des rangs de la RENAMO. Dans mon dernier rapport, j'ai signalé les sérieuses difficultés auxquelles se heurtaient les parties dans la constitution d'une armée de cette importance avant les élections, d'autant plus que les programmes d'instruction existants ne peuvent accueillir que 15 000 soldats. La constitution des nouvelles forces armées a subi bien des retards, aggravés par des problèmes logistiques et par une absence de volontaires.

10. Au 22 août, les FADM ne comptaient que 7 398 soldats (3 901 venant des forces gouvernementales et 3 497 venant de la RENAMO). À ce stade, 10 000 soldats au plus devraient s'engager dans la nouvelle armée avant les élections. Pour l'instant, 4 276 soldats des FADM ont suivi divers programmes d'instruction. Ils appartiennent aux éléments suivants : trois bataillons d'infanterie (1 567 soldats), forces spéciales (919), infanterie de marine (40), personnel des services logistiques et administratifs (150), officiers supérieurs (150) et spécialistes du déminage (100). De plus, 2 206 soldats sont formés en ce moment. La France, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Zimbabwe contribuent activement à cette entreprise essentielle, l'ONUMOZ apportant une assistance conforme à son mandat et à ses ressources, notamment pour le transport des soldats aux centres d'instruction.

11. Le transfert de l'autorité, du matériel et des infrastructures de l'ancienne armée aux FADM, commencé à la mi-juillet, était officiellement terminé le 16 août 1994. Si le transfert des installations militaires et des casernes aux FADM a été accepté, on manque de renseignements sur l'état actuel du matériel devant être transféré. Pour être pleinement opérationnelles, les FADM auront besoin d'infrastructures et d'équipements militaires supplémentaires. Par ailleurs, en vertu du Protocole IV de l'Accord général de paix, le haut commandement des FADM sera soumis à la Commission mixte pour la

formation des postes de défense du Mozambique jusqu'à la mise en place du nouveau gouvernement, mais le partage actuel de l'autorité entre la Commission mixte et le Ministère de la défense, qui continue à fonctionner, n'est pas très clair.

12. L'existence d'une force de défense viable et pleinement opérationnelle est un élément essentiel de la stabilité et de la sécurité dans le pays. Il est donc de la plus haute importance de continuer à encourager par tous les moyens l'instruction des nouvelles unités et d'apporter tout le soutien nécessaire à la constitution des FADM.

E. Sécurité

13. Comme on l'a déjà noté, la situation en matière de sécurité au Mozambique s'est détériorée ces derniers mois. Les bagarres violentes entre soldats, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de regroupement, ont continué à s'aggraver jusqu'au début du mois d'août, époque à laquelle le processus de démobilisation avait pris fin ou était en cours pour la plupart des soldats. Durant la même période, la criminalité a fortement augmenté, dans les campagnes comme dans les villes. La police mozambicaine n'est pas bien équipée pour contrôler la situation. Bien que l'ONUMOZ ait intensifié ses patrouilles et mis en place des postes de contrôle, en particulier le long des routes allant de Maputo à Ressano Garcia et à Namaacha, il n'a pas été possible jusqu'ici de mettre véritablement fin au banditisme.

F. État de la composante militaire de l'Opération des Nations Unies au Mozambique

14. Conformément au mandat de l'Opération, les contingents militaires de l'ONUMOZ continuent de surveiller la sécurité le long des couloirs et des principales routes du pays. Parallèlement, en raison de l'aggravation des problèmes de sécurité, il a fallu renforcer la garde des biens et principales installations de l'ONU, et un certain nombre de soldats de l'ONUMOZ ont été redéployés à cette fin. Au paragraphe 10 de mon dernier rapport, je signalais que j'avais l'intention de déployer une compagnie d'infanterie autonome brésilienne dans la province de Zambézie. Cette compagnie, qui compte 170 hommes, a maintenant été déployée et est pleinement opérationnelle. Avec l'achèvement du processus de démobilisation, les observateurs militaires de l'ONUMOZ s'occuperont activement de vérifier la démobilisation, d'effectuer des enquêtes sur les plaintes concernant le cessez-le-feu, de vérifier les caches d'armes et de contrôler les points de passage à la frontière, et d'aider à préparer les élections. J'ai l'intention, toutefois, de commencer en septembre à réduire le nombre d'observateurs militaires, dont l'effectif était de 354 hommes, comme prévu dans le mandat de la mission, pour le ramener à 240 hommes environ avant l'expiration de ce mandat.

15. Il est évident qu'en raison du caractère limité de ses effectifs et de son mandat, l'ONUMOZ ne peut ni assurer ni garantir la sécurité dans le pays. Cette responsabilité incombe au Gouvernement, en coopération avec toutes les parties mozambicaines. Néanmoins, conformément au cadre général de l'Opération (S/24892, sect. III), qui a été approuvé par le Conseil de sécurité dans sa

résolution 797 (1992) du 16 décembre 1992, l'ONUMOZ a un rôle important à jouer en aidant le Gouvernement à assurer la sécurité pour diverses activités visant à appuyer le processus de paix, en particulier sur les routes stratégiques et aux alentours d'installations essentielles. J'estime qu'il est important d'accélérer toutes les opérations de l'ONUMOZ ayant pour but de maintenir la sécurité et l'ordre public, en particulier au cours de la période cruciale avant, pendant et immédiatement après les élections. Il faudra également faire preuve de plus de souplesse dans le déploiement des soldats des Nations Unies, afin que différentes parties du pays soient plus largement couvertes. Ceci pourrait constituer une importante mesure de confiance. J'ai donné pour instructions à mon Représentant spécial, M. Aldo Ajello, et au commandant de la force, le général de division Mohammad Abdus Salam, en consultation avec le Gouvernement, de prendre d'urgence les mesures appropriées. En outre, il serait souhaitable de renforcer la capacité opérationnelle de l'ONUMOZ. Ceci suppose, en particulier, le renforcement des ressources disponibles en matière d'appui aérien pour donner plus de souplesse à la mission afin qu'elle puisse répondre à des situations imprévues. Dans le même temps, il pourrait être important que les unités des forces de défense mozambicaines (FADM) qui ont reçu une instruction soient progressivement déployées autour des installations essentielles afin qu'elles puissent assumer sans heurts les fonctions de l'ONUMOZ après les élections.

III. ACTIVITÉS DE POLICE

16. Les fonctions de police confiées à l'ONUMOZ sont une autre question importante qui est étroitement liée au renforcement de la confiance, à la sécurité et à l'amélioration du climat politique général dans le pays. Au 22 août 1994, 905 contrôleurs de la police civile (CIVPOL) de 26 pays avaient été déployés dans la zone de la mission. En dehors des grandes villes, la CIVPOL a créé 44 postes sur le terrain. Toutefois, la police mozambicaine n'a pas établi de présence dans bon nombre des zones précédemment contrôlées par la RENAMO. Même dans les quelques zones où la police mozambicaine s'est établie, elle n'est souvent pas pleinement opérationnelle.

17. Les membres de la police civile des Nations Unies patrouillent en permanence de vastes secteurs et se rendent fréquemment dans des prisons et d'autres installations de police, où ils mènent des enquêtes sur des plaintes relatives à des violations des droits politiques ou des droits de l'homme. La CIVPOL mène un grand nombre de patrouilles conjointes avec la police mozambicaine. Au 22 août, elle avait reçu 91 plaintes, dont 14 avaient trait à des violations des droits de l'homme. Les enquêtes concernant 78 de ces plaintes ont été menées à bien, et 13 sont encore en cours. Sur la base des enquêtes menées par la CIVPOL, six affaires ont été renvoyées à la Commission nationale des affaires de police, pour suite à donner. Neuf autres affaires, découlant de rapports relatifs à des violations commises par la police mozambicaine établis par des patrouilles effectuées indépendamment par la CIVPOL, ont également été soumises à la Commission nationale des affaires de police pour enquête plus approfondie. Ces affaires continuent de se répartir en trois grandes catégories : a) détention illégale de civils; b) violation des droits civils de détenus; c) enquêtes criminelles ayant peut-être des motifs politiques. Il est préoccupant que la Commission nationale des affaires de

police n'ait pas encore pris de décision au sujet des affaires qui lui ont été renvoyées par la CIVPOL. De toute évidence, l'effet dissuasif des activités d'observation menées par la CIVPOL serait réduit si aucune action corrective ou préventive n'était prise à la suite de ses enquêtes.

18. En coordination avec le Centre pour les droits de l'homme, un vaste programme de formation dans le domaine des droits de l'homme a été organisé à l'intention des contrôleurs de la CIVPOL. Il s'agissait là du premier programme de ce genre organisé à l'intention d'une force d'observation de la police civile de l'ONU, et il s'est avéré très utile pour aider la CIVPOL à s'acquitter efficacement des tâches qui lui étaient confiées.

IV. PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

19. L'établissement des listes électorales, qui a commencé le 1er juin 1994, devait prendre fin le 15 août, mais cette date limite a initialement été remise au 20 août. Le 24 août, l'Assemblée nationale a décidé de prolonger jusqu'au 2 septembre la période d'inscriptions. De ce fait, la campagne électorale commencera le 22 septembre au lieu du 12. L'Assemblée nationale examine actuellement une proposition de la Commission électorale nationale visant à prolonger de 10 jours encore la période des inscriptions et de raccourcir en conséquence la période prévue pour la campagne politique. Cette proposition a pour origine les graves problèmes logistiques rencontrés au cours des premières phases du processus d'inscription et le fait qu'il faut donner aux réfugiés et aux soldats démobilisés plus de temps pour s'inscrire. On estime qu'au 22 août 1994, environ 6,1 millions de personnes s'étaient inscrites sur les listes électorales sur un total de 7 894 850 personnes remplissant les conditions voulues pour pouvoir voter. La Commission électorale nationale a abaissé ses projections initiales concernant les personnes habilitées à voter (8,5 millions), qui étaient fondées sur le recensement de 1980 et étaient jugées inexactes. D'un autre côté, la Commission n'a pas pu parvenir à un accord au sujet des dispositions à prendre pour permettre aux ressortissants mozambicains vivant à l'étranger de participer aux élections. Le 8 août 1994, la Commission a approuvé des codes de conduite pour les candidats à la présidence et les partis politiques et des règles concernant l'accès aux organes d'information de l'État.

20. Durant le processus d'inscription, des activités d'information des électeurs ont été menées presque exclusivement par des agents d'éducation civique mozambicains sur les lieux où les électeurs pouvaient s'inscrire. Quelques activités d'instruction des électeurs ont été menées par des organisations non gouvernementales locales et internationales. Toutefois, les activités entreprises à l'heure actuelle sont loin de répondre aux besoins en matière d'information et d'éducation concernant le processus électoral. La Commission électorale nationale a besoin d'une assistance supplémentaire pour organiser des programmes efficaces d'éducation du public, notamment des programmes radio. L'ONUMOZ coopère activement avec le Gouvernement et les donateurs potentiels à cet égard.

21. Des erreurs techniques dans le processus d'inscription, tenant au fait que les formulaires d'inscription, registres d'inscription et cartes d'électeurs

étaient mal remplis, se sont produites fréquemment au cours des premières phases du processus, et ont suscité de nombreuses plaintes. Il s'est avéré que ces irrégularités étaient principalement imputables au fait que le personnel chargé des inscriptions n'avait pas assez d'expérience ou n'avait pas bénéficié d'une formation suffisante, et le problème a été dans une large mesure résolu lorsque le secrétariat technique de l'Administration électorale a publié une série de directives fournissant des instructions aux plus de 1 600 équipes chargées des inscriptions. L'ONUMOZ surveille le processus d'inscription sur les listes électorales à l'aide de 120 observateurs qui visitent continuellement les différents sites d'inscription et vérifient leurs activités. Certains partis politiques, en particulier la RENAMO, se sont plaints de fraudes dans le processus électoral. Leurs plaintes avaient trait à l'utilisation de fausses pièces d'identité, à l'inscription de mineurs et d'étrangers, au détournement de fonds électoraux, ainsi qu'au recours à la propagande pour discréditer les adversaires. Dans de nombreux cas, ces allégations ont été publiées dans la presse sans que des plaintes officielles aient été soumises à la Commission électorale nationale. Dans la plupart des cas, rien n'a permis de confirmer le bien-fondé de ces plaintes, y compris de celles au sujet desquelles l'ONUMOZ a mené des enquêtes indépendantes.

22. Au paragraphe 21 de mon dernier rapport au Conseil de sécurité, je constatais que certaines conditions essentielles pour la tenue d'élections libres et régulières n'étaient pas réunies. J'ai le plaisir de rapporter que les équipes d'inscription des électeurs ont maintenant accès à tous les districts contrôlés par la RENAMO. Des problèmes d'ordre logistique n'en continuent pas moins de se poser dans certaines régions reculées, mais les dispositions voulues ont été prises pour les surmonter. Il importe que toutes les parties aient librement accès au territoire national dans son intégralité.

23. Au paragraphe 22 du même rapport, j'appelais l'attention du Conseil sur un manque à recevoir de 3,8 millions de dollars pour le financement de l'assistance technique au processus électoral. Le budget total de cette assistance, dont le montant a été légèrement augmenté, s'élève maintenant à 60 millions de dollars, et le manque à recevoir à 5 millions. Je renouvelle donc mon appel aux donateurs pour qu'ils comblient ce déficit afin que les préparatifs des élections puissent se dérouler selon le calendrier prévu. Le fonds d'affectation spéciale pour les partis politiques est maintenant en place. Les critères de décaissement et les procédures de gestion qui le régissent ont été établis en étroite consultation avec les partis, les donateurs et l'ONUMOZ. Sur le montant total de 3,54 millions de dollars auquel se chiffrent les contributions annoncées, 1,88 million seulement a été reçu à ce jour, et je demande instamment aux donateurs d'honorer les engagements qu'ils ont pris afin que tous les partis politiques, en particulier ceux qui ne sont pas signataires de l'Accord de paix, puissent recevoir l'assistance nécessaire pour s'organiser et se préparer à prendre une part active aux élections. Chacun des 16 partis politiques a bénéficié le 19 août 1994 d'un premier versement de 50 000 dollars.

24. Je tiens également à appeler l'attention du Conseil sur le manque à recevoir que font apparaître les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique. Celui-ci a été créé pour aider la RENAMO, en tant que partie à l'Accord de Rome, à se transformer de mouvement armé en parti politique. Sur le montant de

14,6 millions de dollars auquel se chiffrent les contributions déjà annoncées au Fonds, soit moins qu'on ne le prévoyait initialement, il n'a été versé que 13,6 millions. Je demande instamment aux donateurs de continuer à contribuer à ce fonds.

25. Le scrutin se déroulera dans quelque 8 000 bureaux de vote desservant 1 600 zones électorales. Il importe, pour garantir la crédibilité du processus électoral, que les activités d'observation internationale soient aussi amples que possible. L'ONU procédera, comme il lui a été demandé de le faire, à une surveillance par sondage. Pour le scrutin et le dénombrement des voix, elle entend déployer 1 200 observateurs électoraux, comme initialement prévu. Le budget de l'ONUMOZ ne couvre cependant que 900 observateurs. Les 300 autres seront désignés parmi le personnel de la Mission. Le personnel électoral de l'ONU sera complété par des observateurs que fourniront les États Membres, diverses organisations internationales, dont l'Union européenne et l'Association des parlementaires d'Europe occidentale ainsi qu'un certain nombre d'organisations non gouvernementales. L'ONUMOZ se propose de coordonner toutes les activités de vérification extérieure afin d'éviter les doubles emplois ou lacunes dans le processus d'observation.

26. La meilleure manière d'assurer la crédibilité des élections consiste à faire en sorte que les partis politiques mozambicains prennent eux-mêmes une part active au processus d'observation électoral. La plupart des petits partis ne disposent pas, cela étant, des moyens nécessaires pour apporter une contribution importante aux activités de vérification. Il faudra donc que la communauté des donateurs accorde aux partis un appui technique et financier à cet effet. Des contributions au financement de cette importante initiative ont déjà été annoncées par la Communauté européenne et l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). L'ONUMOZ met actuellement au point, en consultation avec les donateurs, un programme visant à renforcer les capacités des partis politiques. Je demande instamment à la communauté internationale de fournir les ressources financières nécessaires pour mener à bien cette entreprise.

V. PROGRAMME D'AIDE HUMANITAIRE

27. Les activités humanitaires se poursuivent dans l'optique que je décrivais dans mon précédent rapport. Quelque 75 % des 3,7 millions de personnes qu'on estimait avoir été déplacées à l'intérieur du pays lors de la signature de l'Accord général de paix ont maintenant été réinstallées. On estime à 342 000 le nombre des réfugiés dans les pays voisins qui rentreraient au Mozambique d'ici à la fin de 1994. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a entrepris des projets visant à améliorer les conditions de vie dans les zones où se trouvent le plus de rapatriés. La mise en oeuvre des activités menées à ce titre est assurée par des organisations non gouvernementales. Avec la participation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du Save the Children Fund (Royaume-Uni), de l'Organisation internationale pour les migrations et du Programme alimentaire mondial, une assistance est maintenant apportée aux enfants et aux jeunes touchés par la guerre dans les zones précédemment contrôlées par la RENAMO. Sous la coordination générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du

Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire, cette assistance est apportée aux intéressés pendant qu'ils se trouvent dans des centres de transit, et se poursuit jusqu'à ce qu'ils soient réunis avec leur famille.

28. La Commission de réintégration a récemment approuvé la création d'un fonds provincial pour l'octroi de subventions de montants modiques ou moyennement importants destinées à assurer l'emploi des soldats rendus à la vie civile et à faciliter leur participation à des activités économiques menées au niveau local. À ce fonds s'ajoutent les trois autres éléments principaux du programme de réintégration des soldats démobilisés, à savoir : le programme d'aide à la réinsertion, qui ajoute à la solde de six mois touchée à la démobilisation un subside versé pendant 18 mois à chacun des soldats démobilisés, les services d'orientation professionnelle et de conseil, et le programme de formation professionnelle, dans le cadre duquel sont coordonnés les programmes de réinsertion et de formation, et qui aide les intéressés à trouver des emplois.

29. Comme je l'ai déjà indiqué dans certains de mes rapports précédents, des retards fâcheux ont été rencontrés dans la mise en oeuvre du programme de déminage des Nations Unies, qui comprend quatre éléments : l'inventaire national des mines, le déminage de 2 000 kilomètres de routes prioritaires, la mise en place d'un centre de formation au déminage et la création de services nationaux de déminage. Le financement de ce programme, dont le coût total s'élève à 18,5 millions de dollars des États-Unis, est assuré au moyen d'une allocation de 11 millions de dollars provenant du budget de l'ONUMOZ, ainsi que par des contributions d'un montant de 7,5 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale pour les activités de déminage. Au début de 1993, le Bureau des services d'appui aux projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été chargé de gérer le programme de déminage, y compris l'inventaire des mines et le déminage des routes prioritaires, auquel ont été alloués 14 millions de dollars. Un montant de 3 millions de dollars environ a en outre été affecté à la mise en place et à l'exploitation du centre de formation au déminage.

30. Le rythme décevant auquel progressait la mise en oeuvre du programme de déminage des Nations Unies m'avait conduit à assurer le Conseil que tout serait fait pour accélérer les activités. Un plan à cet effet a été établi en mai 1994, qui vise à renforcer le centre de formation au déminage, à former des démineurs, des superviseurs et des instructeurs mozambicains, et à créer une autorité nationale du déminage d'ici à novembre 1994. Afin de faciliter la mise en oeuvre du programme accéléré, le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire a été renforcé par l'adjonction de personnel spécialisé dans les questions de déminage.

31. L'inventaire national des mines entrepris par Halo Trust, organisation non gouvernementale britannique, est maintenant achevé. Les éléments d'information qu'a permis de recueillir cette opération ont servi à établir les rapports que le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire a consacrés aux mines dans chacune des 10 provinces du Mozambique. Le projet de déminage de 2 000 kilomètres de routes prioritaires exécuté par le Bureau des services d'appui aux projets du PNUD a enfin commencé en juillet 1994. À ce

jour, 209 kilomètres de routes ont été déminés dans la province de Manica. Des activités de déminage sont également menées par la Norwegian People's Aid dans la province de Maputo, par Halo Trust dans la province du Zambèze et par Ronco, entrepreneur travaillant pour le compte de USAID, dans la province de Sofala.

32. Après qu'il a été décidé de réinstaller le centre de formation au déminage dans des locaux permanents sis à Tete, la remise en état des installations a commencé à la mi-juin. Bien qu'il ait initialement été envisagé que le centre devienne opérationnel dès la première semaine d'août, les travaux de réfection n'ont pu être achevés à temps. À ce jour, 119 démineurs mozambicains ont été formés par le centre. Afin d'accélérer le programme de formation, le centre offre deux cours simultanément, pour 60 étudiants chacun, depuis le 23 août 1994. Il est prévu que l'objectif général visé, soit la formation de 450 démineurs, soit atteint d'ici à la fin de novembre 1994. Les démineurs mozambicains ainsi formés travailleront sous la direction de superviseurs étrangers. Le premier groupe de superviseurs est arrivé, et deux équipes de démineurs mozambicains ont été constituées, qui commenceront à opérer dans certaines régions de la province de Maputo en septembre 1994. Il est prévu que des superviseurs mozambicains formés au centre remplacent les superviseurs étrangers à la fin de mai 1995, après qu'une formation pratique supplémentaire leur aura été apportée, afin d'assurer l'application de normes de compétence et de sécurité adéquates.

33. Il est clair que le programme de déminage devra se poursuivre bien au-delà de la fin du mandat de l'ONUMOZ. Le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire exerce actuellement un certain nombre de fonctions de coordination et de gestion. Des propositions tendant à confier à un sous-traitant le soin de dispenser la formation à la gestion nécessaire pour permettre à des Mozambicains de prendre la succession du Bureau dans ce domaine sont néanmoins à l'étude. Des consultations sont en outre menées avec tous les intéressés en vue de parvenir à un accord sur les mécanismes de coordination et de financement qui conviendraient le mieux pour assurer la continuité du programme de déminage après le départ de l'ONUMOZ.

VI. ACHÈVEMENT DU MANDAT DE L'ONUMOZ ET RETRAIT DU PERSONNEL CIVIL ET MILITAIRE

34. Par sa résolution 916 (1994), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'ONUMOZ pour une période finale allant jusqu'au 15 novembre 1994, au niveau d'effectifs décrit aux paragraphes 22, 24 et 25 de mon rapport en date du 28 avril 1994 (S/1994/511). Comme je l'ai noté au paragraphe 35 de mon dernier rapport (S/1994/803), le retrait du personnel civil et militaire de l'ONUMOZ commencera immédiatement après les élections et s'achèvera avant la fin de janvier 1995. On se rappellera que, conformément au Protocole III de l'Accord général de paix, la présence de l'ONUMOZ serait requise jusqu'à ce que le nouveau gouvernement entre en fonctions. Il faudrait donc, pour que le plan de retrait puisse être appliqué dans les délais prévus, que : a) des élections pacifiques, libres et régulières se tiennent les 27 et 28 octobre 1994, b) les résultats des élections soient annoncés le 12 novembre 1994 au plus tard, et c) un nouveau gouvernement soit mis en place sans tarder. En outre, au cas où un deuxième tour serait nécessaire pour l'élection présidentielle, il pourrait se révéler nécessaire de modifier le calendrier de retrait.

35. Mon dernier rapport décrivait également, aux paragraphes 36 et 37, l'échelonnement des départs. Cependant, après un nouvel examen des conditions logistiques et administratives, de légères modifications ont été apportées aux dates concernant certains éléments. En particulier, il est prévu que le retrait du personnel de la composante humanitaire commencera immédiatement après les élections et s'achèvera avant la fin novembre. D'ici là, toutes les activités humanitaires devant se poursuivre après l'achèvement du mandat de l'ONUMOZ seraient transférées au Gouvernement et/ou à d'autres organisations et organismes des Nations Unies.

36. Les observateurs électoraux internationaux quitteront la zone de la mission immédiatement après les élections. Le retrait des fonctionnaires internationaux de la Division électorale de l'ONUMOZ et des Volontaires des Nations Unies commencera immédiatement après les élections; la plupart d'entre eux partiront après que les résultats des élections auront été publiés et que les élections auront été officiellement déclarées libres et régulières.

37. Il est prévu que le départ des observateurs de police de l'ONUMOZ se déroule en trois phases. La première commencera le 10 novembre 1994 avec le retrait de 652 observateurs des divers postes situés dans l'ensemble du pays. La deuxième commencera le 18 novembre avec le retrait de 292 observateurs des postes de commandement provinciaux et régionaux. La troisième commencera le 25 novembre et s'achèvera à la mi-décembre lorsque les 200 derniers observateurs du quartier général et des postes de commandement régionaux auront été rapatriés.

38. La réduction des effectifs de la composante militaire de l'ONUMOZ commencera comme prévu le 15 novembre 1994. Le calendrier de retrait établi à titre provisoire est maintenant le suivant : le contingent du Bangladesh partira entre le 25 novembre et le 12 décembre; celui du Botswana le 8 décembre; la compagnie brésilienne les 27 et 28 novembre; le contingent uruguayen entre le 20 novembre et le 11 décembre; le bataillon zambien entre le 4 et le 13 décembre. Le rapatriement des unités de soutien – l'unité japonaise de contrôle des mouvements, le bataillon portugais des transmissions, la compagnie indienne de quartier général et les hôpitaux argentin et italien – commencera le 28 novembre et se terminera à la fin de décembre. Il ne resterait plus alors au Mozambique, jusqu'à l'achèvement du mandat de la mission en janvier 1995, qu'un nombre limité de logisticiens civils, de spécialistes militaires et d'officiers d'état-major, ainsi qu'un petit détachement d'infanterie chargé d'assurer la sécurité et la protection du personnel et des biens des Nations Unies.

VII. OBSERVATIONS

39. Les progrès importants qui ont été accomplis dans la mise en oeuvre du processus de paix au Mozambique depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité ont été encourageants. Avec l'achèvement imminent de la démobilisation des troupes, le processus de paix a atteint sa phase finale – la préparation et la tenue des élections. Le processus électoral lui-même progresse de façon satisfaisante. Il appartiendra avant tout à l'Organisation des Nations Unies, au cours des deux prochains mois, d'assurer les préparatifs techniques des élections, d'aider à mettre en place les conditions voulues pour la tenue

d'élections libres et régulières, et de créer un climat de stabilité et de paix propice à l'avènement d'un gouvernement démocratiquement élu. Tout semble indiquer que les conditions requises sont réunies pour que les élections se déroulent au Mozambique comme prévu.

40. Bien que la réalisation de cet objectif dépende dans une large mesure de la volonté politique manifestée par les parties et le peuple mozambicains, il reste beaucoup à faire pour que les élections conduisent à la stabilité politique. Les parties mozambicaines voudront peut-être étudier, avant le scrutin, la possibilité de conclure un arrangement qui permette à l'opposition de jouer un rôle légitime et important après les élections. Cet arrangement pourrait également faciliter la constitution d'un gouvernement qui assure la consolidation de la paix, la stabilité politique et la réconciliation nationale.

41. La période de transition que va connaître le Mozambique ne sera pas aisée. Elle exigera avant tout de l'habileté politique et la volonté de concilier les divers intérêts. Il sera tout aussi important d'assurer des conditions de sécurité et de stabilité dans le pays. Il faudra pour cela que des efforts soient résolument entrepris afin de poursuivre la formation et l'équipement approprié d'une nouvelle armée nationale et d'améliorer la police nationale. Bien que ce soit essentiellement au Gouvernement qu'incomberont ces tâches, je ne doute pas que les donateurs actuels et potentiels apporteront une assistance dans ces domaines importants, même après les élections.

42. Avec l'aide généreuse des donateurs, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en oeuvre des programmes humanitaires au Mozambique. Outre qu'ils contribuent à soulager les souffrances des nombreuses personnes vulnérables et défavorisées, les apports impartiaux et équitables d'aide humanitaire viennent à l'appui de l'effort général qui est accompli en vue de parvenir à la réconciliation nationale après de nombreuses années de guerre civile. L'exécution des divers programmes de réinsertion des soldats démobilisés pourra s'accélérer lorsque toutes les troupes du Gouvernement et de la RENAMO auront été rendues à la vie civile. Le programme de déminage, qui enregistre enfin des progrès depuis longtemps attendus, s'est engagé dans la bonne voie. Compte tenu de la nature à long terme du problème, il sera essentiel de fournir au Gouvernement une assistance financière et d'autres formes d'aide appropriées afin de poursuivre les activités de déminage après l'achèvement du mandat de l'ONUMOZ. J'estime qu'il est d'une importance cruciale que des dispositions appropriées soient prises pour coordonner tous les programmes d'aide humanitaire et de relèvement durant la phase de transition qui suivra le départ de l'ONUMOZ. À cet égard, des consultations auront lieu entre le Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec le Gouvernement et les donateurs, afin d'assurer l'exécution efficace des programmes humanitaires. Des propositions me seront présentées à l'issue de ces consultations.

43. J'ai souvent souligné qu'il appartenait au peuple mozambicain et à ses dirigeants de faire un effort résolu afin d'assurer sans tarder l'application intégrale de l'Accord de Rome et de parvenir à la réconciliation nationale. J'ai également exhorté la communauté internationale à continuer de contribuer généreusement aux divers fonds et activités visant à instaurer une paix stable

et durable dans le pays. Alors que le processus de paix approche de son terme, il appartiendra à tous les intéressés au Mozambique de redoubler d'efforts pour veiller à ce que les élections se déroulent librement et régulièrement et à ce que la période de transition facilite la réconciliation nationale et la stabilité. Je voudrais également rappeler une fois encore à toutes les parties l'obligation qui leur est faite de respecter les résultats des élections. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies est résolue à continuer activement d'assurer l'application intégrale de l'Accord de Rome et d'aider le peuple mozambicain à y parvenir.

44. Je tiens à rendre hommage au personnel de l'ONUMOZ, en particulier à mon Représentant spécial et au commandant de la force, pour le dévouement et le professionnalisme avec lesquels ils accomplissent les tâches difficiles qui leur sont confiées.
